

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-041

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 70

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2026-025*), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2026-034*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (*à Agnès OGERET*), Jean-Luc RAMEL (*à Élisabeth LAROCHE*), Jean-Alex PELLETIER (*à Régine GIROUD*), Frédéric TOSEL (*à Marie-José SEMET*).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (*par Hélène BROUSSE*).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution d'un fonds de concours habitat à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey pour une opération de démolition située place Semard (279 783 € HT)

VU la délibération n°2022-159 du 3 octobre 2022 ;

VU la demande de la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour la démolition de la place Semard ;

VU l'avis favorable de la commission habitat du 20 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle la mise en place par la communauté de communes d'une aide financière à la démolition dont les modalités ont été actualisées lors du conseil communautaire du 3 octobre 2022.

Dans ce cadre, la commune d'Ambérieu-en-Bugey soumet une demande de fonds de concours pour la démolition d'un tènement situé place Sémard pour la création de logements sociaux. Le coût de la démolition s'élève à **279 783 € HT**.

Il propose ainsi que la communauté de communes apporte un fonds de concours à la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour cette démolition à hauteur de 100 000 € selon les modalités fixées dans la délibération n°2022-159 du 3 octobre 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de verser un fonds de concours de 100 000 € à la commune d'Ambérieu-en-Bugey pour la démolition d'un tènement situé place Sémard.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant à ce fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026

Publiée le 04 MARS 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

